

J

Reconnaître et  
mettre en application  
des habiletés  
professionnelles et  
essentielles pour la vie...  
en poursuivant  
l'épanouissement et le  
bien-être personnels

Les compétences transversales définies dans l'arrêté ministériel  
sur les résultats d'apprentissage des élèves  
(Ministerial Order on Student Learning #001/2013) d'Alberta Education



# J

Les élèves albertains sont :

engagés, sains, confiants,  
axés sur les objectifs, à  
l'écoute d'eux-mêmes,  
autonomes



Les élèves albertains comprennent que l'apprentissage est un effort continu. Ils explorent des possibilités de carrière et planifient en conséquence alors qu'ils font face à des défis et s'adaptent au changement.

Les élèves :

- assument la responsabilité de leur bien-être intellectuel, émotionnel, physique, spirituel, financier et social;
- s'engagent à avoir des attitudes et des actions saines;
- font preuve d'autonomie et sont à l'écoute d'eux-mêmes en tant que citoyens qui font des choix responsables et prennent des décisions éthiques dans la vie et dans leur parcours professionnel;
- visent l'excellence personnelle; et
- réussissent et gagnent le respect des autres.